



**AF2R**  
Association forestière  
des deux rives

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*



©Audrey Lachance



© Martin Ouellet



©Audrey Lachance



© M. Grégoire



©Audrey Lachance

### 413 HECTARES PROTÉGÉS DE PLUS À L'ÎLE D'ORLÉANS !

#### Bilan de la phase II du projet de conservation volontaire des milieux naturels d'intérêt

**Québec, le 7 avril 2022** – L'Association forestière des deux rives (AF2R) est fière de vous présenter le bilan des activités de la phase II de son projet de conservation volontaire des milieux naturels d'intérêt de l'île d'Orléans. Au terme de cette phase s'échelonnant sur trois ans (2019-2022), le projet a atteint ses objectifs, dont ses principaux étaient de caractériser les milieux naturels de 25 propriétés et de produire un cahier personnalisé pour chaque propriétaire participant.

Dès sa première phase entamée en 2015, le projet de conservation volontaire avait pour but de sensibiliser les propriétaires privés et le grand public à l'importance des milieux naturels qui les entourent. Plus spécifiquement, il visait à protéger les habitats fauniques et floristiques, à préserver le paysage du fleuve Saint-Laurent et de l'île d'Orléans ainsi qu'à maintenir l'intégrité de l'écosystème du Saint-Laurent et de ses affluents. Comme la phase I terminée en 2018 fût un grand succès, l'AF2R a donc prolongé le projet d'une seconde phase à compter de 2019.

Ce sont donc 25 propriétaires des municipalités de Sainte-Famille et de Saint-François qui ont pu bénéficier d'une caractérisation gratuite de leur milieu naturel par un minimum de trois inventaires réalisés par des spécialistes visant la flore, la faune aviaire et l'herpétofaune (amphibiens et reptiles). Soulignons le travail remarquable de ces experts, soit Martin Ouellet, Patrick Galois et Jocelyn Ouellet d'Amphibia-Nature, Audrey Lachance, Frédéric Leclerc, Stéphanie Langevin et Pascale Forget du Bureau d'écologie appliquée, ainsi que Sébastien de la Durantaye, qui ont généreusement collaboré au projet.

Ensuite, les participants ont été rencontrés afin de se faire présenter un portrait de leur propriété. Au même moment, ils étaient invités à signer une entente de conservation volontaire de leur milieu naturel d'intérêt. Cette entente constitue une déclaration d'intention (engagement moral) d'un propriétaire par laquelle il manifeste le souhait et l'intérêt de conserver les attraits naturels de sa propriété. Cette entente est donc basée sur la bonne volonté du propriétaire et n'affecte aucunement le droit foncier de celui-ci. À ce jour, 21 propriétaires ont accepté de signer une entente de conservation volontaire.

*« Les résultats de ce projet sont plus que satisfaisants! Nous sommes bien sûr très fiers que les propriétaires participant au projet soient maintenant sensibilisés et que la majorité d'entre eux s'engagent moralement à la conservation de leurs milieux naturels. Ce sera un plaisir de découvrir ce que ces derniers auront réalisé sur leur propriété dans trois à cinq ans! »* affirme Kim Dubois, directrice de projets à l'Association forestière des deux rives.

Un cahier personnalisé leur a aussi été remis, comprenant notamment les données biologiques recueillies ainsi que des recommandations de protection, de conservation, d'aménagement ou de restauration. Ce cahier permettra aux participants d'améliorer leurs connaissances en vue de protéger l'intégrité écologique de leur milieu tout en préservant les services environnementaux et économiques qu'il leur procure.

Malgré le retard et les difficultés engendrées par la situation liée à la COVID-19, l'AF2R est très heureuse d'avoir réalisé durant cette deuxième phase du projet :

- la caractérisation de 436 ha de milieux naturels (48 ha en 2019, 346 ha en 2020 et 42 ha en 2021);
- la conservation de 413,74 ha de milieux naturels;
- trois sorties terrain de découverte sur la faune et la flore de l'île d'Orléans ayant atteint 32 participants;
- trois visioconférences, portant sur différents thèmes en lien avec les problématiques soulevées chez les propriétaires participant au projet, ayant atteint 221 participants.

En tout, par les deux phases du projet de conservation volontaire, ce sont 804 ha de milieux naturels répartis sur 51 propriétés qui ont été protégés, sur les territoires de Sainte-Pétronille, de Saint-Pierre, de Sainte-Famille, de Saint-Jean et de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

### Des milieux naturels débordant de biodiversité

Un nombre impressionnant de sites d'intérêt ont été visités pendant la phase II, comprenant plusieurs érablières à sucre, des marécages, des tourbières, des marais et des étangs vernaux. Les caractérisations ont donc permis de répertorier :

- 16 espèces d'amphibiens et de reptiles, dont la couleuvre à collier du Nord et la salamandre sombre du Nord;
- 88 espèces d'oiseaux, dont le goglu des prés et le pygargue à tête blanche;

- 357 espèces floristiques;
- Plus d'une dizaine d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, dont l'asaret du Canada et la gentiane de Victorin;
- Plus d'une dizaine de différentes espèces exotiques envahissantes, dont la berce du Caucase et la renouée du Japon.

L'AF2R tient à remercier sincèrement les propriétaires qui ont accepté de participer au projet, ainsi que les précieux partenaires et collaborateurs sans qui cette phase II n'aurait pu être réalisée.

Ce projet a donc été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Notons aussi la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec et de son partenaire Habitat faunique Canada, ainsi que l'appui de plusieurs intervenants de la région : l'Agence des forêts privées de Québec 03, Amphibia-Nature, l'Association de la relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, le Bureau d'écologie appliquée, le Club des ornithologues de Québec, le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale, FloraQuebeca, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la MRC de L'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et l'Université Laval.

#### **À propos de l'Association forestière des deux rives**

L'[Association](#) contribue par ses actions en éducation, conservation et verdissement à la gestion durable des arbres et des forêts pour le maintien de la biodiversité et le bien-être de nos collectivités. Elle organise et valorise notamment des activités d'éducation et de sensibilisation à l'arbre et à la forêt, favorise la mise en valeur et la conservation des forêts et des boisés en partenariat avec différents acteurs publics et privés et, enfin, encourage les initiatives et réalise des plantations d'arbres avec les collectivités.

#### **À propos du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026**

Les gouvernements du Canada et du Québec collaborent depuis 1988 à conserver et à mettre en valeur le Saint-Laurent. C'est ainsi que leurs interventions ont entre autres contribué à : réduire la pollution, protéger la santé humaine, conserver, réhabiliter et aménager des habitats pour la faune et la flore, encourager les pratiques de navigation durables, sensibiliser et à impliquer des communautés. Forts de leurs réalisations antérieures, les gouvernements poursuivent et étendent leur collaboration dans le cadre du [Plan d'action Saint-Laurent](#), lequel regroupe les efforts d'un nombre record de 18 agences et ministères gouvernementaux.

#### **À propos de la Fondation de la faune du Québec**

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

#### **À propos d'Habitat faunique Canada**

[Habitat faunique Canada](#) a pour mission d'appuyer les projets de restauration, d'amélioration et de protection des habitats faunique partout au Canada. Depuis sa création en 1985, plus de 55 millions de dollars en subventions ont été accordés par Habitat faunique Canada à plus de 1 500 projets à travers le pays.

**Photos disponibles sur demande et entrevues possibles**

Source et pour information :

Gabrielle Dutil

Chargée de projets en conservation

Association forestière des deux rives (AF2R)

Cell. : 581 443-8737 | @ : [conservation@af2r.org](mailto:conservation@af2r.org)

**Une initiative de :**



**Partenaires financiers :**



Canada 

Québec 

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.

